



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des affaires maritimes, de la pêche
et de l'aquaculture**

**Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes**

BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR MARITIME

Spécialité : pêche et gestion de l'environnement marin

Session 2023

le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Brevet technicien supérieur maritime de la spécialité :
pêche et gestion de l'environnement marin, les candidats suivants :

Centre de Boulogne

Admis : 11

AMADEI Baptiste, Jules, Bastia, avec mention Bien

AOUNI Imrân, Bastia, avec mention Très Bien

BARBIER Mathis, Thibault, Saint-Brieuc

CANDENOT Zacharie, Michel, Boulogne-sur-Mer

DENIS-BESOMI Corentin, Jean-Marie, Boulogne-sur-Mer, avec mention Bien

DESWARTE Louis, Emmanuel, Dunkerque

LAPAQUELLERIE Pierre-Yves, François, Bastia

LE CHANU Mathéo, Quentin, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien

MADEC Nicolas, Lorient

MASSON Erwann, Claude, Boulogne-sur-Mer, avec mention Assez Bien

VOLLET Guillaume, Michel, Marennes

Centre de La Rochelle

Admis : 8

BOISSET Léo, Philippe, La Rochelle, avec mention Assez Bien

CHARRON Lucas, Benoît, Lorient

CREQUER Nolwenn, Patricia, Lorient

GARCIA Basile, Eliseo, Bayonne, avec mention Assez Bien

LE GUENIC Enora, Claire, Lorient, avec mention Très Bien

MANCO Therry, Leeroy, La Rochelle, avec mention Assez Bien

MAUGAIN Maël, Gwen, Auray, avec mention Bien

PRIME Jérémy, Pascal, La Rochelle, avec mention Très Bien

Centre de Le Guilvinec

Admis : 10

CHEREL Tom, Le Guilvinec, avec mention Assez Bien
CREPEL Max, Marcel, Lorient, avec mention Assez Bien
DENIAUD Erwan, Jeanine, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien
GALLOT Louis-Marie, Joseph, Lorient, avec mention Assez Bien
GILANTON Maéra, Ambre, Lorient, avec mention Bien
JAOUEN Mathys, Le Guilvinec, avec mention Assez Bien
MAILLARD Arthur, Guy, Le Havre
PELLEGRINI Paul, Jean, Bastia
PREUNEL Titouan, Audierne
TEURTROY Léo, Louis, Le Guilvinec

Centre de Sète

Admis : 11

AUNIS Mathis, Christian, Sète
AZCONA Jade, Carla, Sète
BAVIERE Oscar, Port-Vendres, avec mention Assez Bien
DEMANGE Arthur, Sète, avec mention Assez Bien
LEFFONDRÉ Justine, Valérie, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien
PANIZZA Baptiste, André, Marseille, avec mention Bien
POUZOLET Matisse, Antoine, Lorient, avec mention Assez Bien
ROLLAND Simon, Pierre-Fernand, Saint-Brieuc, avec mention Assez Bien
ROUAULT Julie, Catherine, Lorient, avec mention Bien
SAULI Marc-Andria, Pierre, Bastia, avec mention Très Bien
SCHAUB Lucas, Marius, Toulon, avec mention Assez Bien

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.